

## PRÉSIDENTENCE

---

Paris, le 19 décembre 2013

Marie-Christine LEMARDELEY  
Présidente de l'Université Sorbonne  
Nouvelle - Paris 3

à

Madame Simone BONNAFOUS  
Directrice générale pour l'enseignement  
supérieur et l'insertion professionnelle

s/c Monsieur le Recteur de l'Académie de  
Paris, Chancelier des universités

**Objet : Situation budgétaire de l'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3**

*Référence : Notification prévisionnelle des moyens du 11 décembre 2013*

Madame la Directrice générale,

Je tenais à vous remercier pour la transmission tôt dans l'année de la notification prévisionnelle des moyens au titre de l'année 2014, qui nous a permis de stabiliser plusieurs hypothèses importantes et de mieux budgéter la dotation prévisionnelle. Cette notification appelle néanmoins plusieurs remarques.

L'université Sorbonne Nouvelle a bien noté les critères utilisés pour l'attribution des postes supplémentaires, et notamment le taux d'encadrement calculé dans le modèle SYMPA. Je tenais à vous rappeler que, malgré la correction apportée de 93 emplois au titre du service interuniversitaire, 36 emplois alloués exclusivement aux bibliothèques interuniversitaires rattachées à la Sorbonne Nouvelle (Bibliothèque Sainte-Geneviève et Bibliothèque Sainte-Barbe) sont toujours intégrés dans notre dotation en emplois BIATSS et contribuent ainsi à fausser la différence entre notre total d'emplois de référence et notre total d'emplois selon l'activité et la performance.

Par un courrier du 8 octobre 2013, Monsieur le Recteur de l'académie de Paris vous a saisi de la nécessité de trouver une solution au problème de fonctionnement de ces BIU (et en particulier de la Bibliothèque Sainte-Barbe) qui rend nécessaire la mise en place d'un nouveau partenariat. Le rapport de l'inspection générale des Bibliothèques prévu pour la fin d'année 2013 permettra sans doute de nourrir les réflexions. Je souhaite donc qu'une réponse soit apportée rapidement à cette situation qui pèse sur l'université Sorbonne Nouvelle.

En l'absence d'une allocation d'emplois supplémentaires et bien que l'université Sorbonne Nouvelle se soit engagée dans une politique de gestion budgétaire maîtrisée, la dotation de l'Etat restera en 2014 insuffisante pour assumer dans des conditions satisfaisantes l'exercice de ses missions fondamentales.

Afin de garantir un budget équilibré en 2014, l'université a donc été obligée de prendre des mesures fortes :

- gel de 11 postes décidé en juin 2013 et budgété en BP 2014 afin de stabiliser la dépense à un niveau soutenable
- non ouverture en 2014 d'heures supplémentaires prévues dans les maquettes 2014 - 2018 (notamment cours de langues pour non spécialistes prévus pour répondre aux exigences de l'arrête licence d'août 2011) afin de garantir une adéquation totale entre les coûts réels des formations et le potentiel dont dispose l'université.

L'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 s'est félicitée de l'annonce faite le vendredi 18 octobre 2013 par Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche concernant le relogement de l'implantation principale de l'université et je tenais à vous remercier à nouveau pour votre implication dans ce dossier.

Mais outre les 135 millions d'euros de crédits d'investissement prévus dans le plan de financement de ce futur campus au cœur de Paris, les besoins de financement de l'université au-delà de l'année 2014, en termes de crédits de fonctionnement et de masse salariale, restent réels et je souhaitais vous en aviser.

En vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Madame la Directrice générale, à l'expression de mes plus salutations les plus cordiales.

  
Marie-Christine Lemardeley